

Direction Générale de la Solidarité / Direction de la Santé Publique Question n° 366

Centre Municipal de Santé

REF : CMS2013010

Signataire : X Guillaume

Séance du Conseil Municipal du 21/11/2013

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET

OBJET : Convention « Consultation de Psychotraumatologie » entre l'Institut de Victimologie et La Ville d'Aubervilliers pour l'unité de victimologie du Centre Municipal de Santé d'Aubervilliers.

EXPOSE :

La consultation de victimologie du CMS d'Aubervilliers a ouvert en octobre 2012.

Au vu des besoins et des délais d'attente, la ville d'Aubervilliers a mis en place une 2^{ème} unité de victimologie (après celle du CDDPS de la rue Sadi Carnot) au sein du CMS.

La psychologue propose un accompagnement à toute personne de plus de 14 ans ayant été victime d'une infraction.

Un temps de consultation de 3h est prévu et est complété par 2 heures de travail de réseaux par semaine. Chaque victime est reçue 45 minutes par consultation. La psychologue reçoit donc 4 personnes par vacation de 3 heures. Il y a un accueil, écoute, évaluation et orientation sur 5 à 6 rendez-vous au maximum.

Au cours de cette première année, 56 patientes ont été reçues au cours de 188 consultations. La convention de partenariat est à renouveler avec l'Institut de Victimologie de Paris, qui met à disposition une psychologue clinicienne formée à la psychotraumatologie et donc spécialement compétente pour recevoir les personnes victimes d'une infraction.

La présente convention a pour objet de définir les conditions du soutien financier apporté par la Commune au bénéfice de l'Association « INSTITUT DE VICTIMOLOGIE » pour la mise en œuvre de la consultation gratuite de psychotraumatologie au sein du Centre municipal de santé situé 5 rue du docteur Pesqué à Aubervilliers.

L'Association « INSTITUT DE VICTIMOLOGIE » poursuit les objectifs suivants :

- Prise en charge thérapeutique de victimes, en particulier des femmes, orientées par les professionnels médico-sociaux d'Aubervilliers, à partir de l'âge de 14 ans ;
- Travail en réseau avec les professionnels de la Ville et du Département.

Afin de soutenir financièrement l'action d'intérêt communal de l'association qui doit notamment supporter le coût d'intervention d'une psychologue, il est proposé de lui attribuer une subvention d'un montant de 8500 € pour la durée de la convention.

Les locaux nécessaires à la permanence, situés au CMS seront gracieusement mis à disposition par la Commune.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la convention « Consultation de Psychotraumatologie » entre l'Institut de Victimologie et La Ville d'Aubervilliers pour la Création d'une unité de victimologie au Centre Municipal de Santé d'Aubervilliers**
- **d'autoriser le Maire à la signer au nom de la Commune.**

Séance du Conseil Municipal du 21/11/2013

N° 366

Direction Générale de la Solidarité / Direction de la Santé Publique

Centre Municipal de Santé

REF : CMS2013010

Signataire : X Vuillaume

OBJET : Convention « Consultation de Psychotraumatologie » entre l'Institut de Victimologie et La Ville d'Aubervilliers pour l' unité de victimologie du Centre Municipal de Santé d'Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention,

Considèrent que le projet de création par l'association « Institut de Victimologie » d'une consultation de Psychotraumatologie présente un intérêt local,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE : les termes de la convention « Consultation de Psychotraumatologie » entre l'Institut de Victimologie et La Ville d'Aubervilliers pour la Création d'une unité de victimologie au Centre Municipal de Santé d'Aubervilliers et autorise le Maire à la signer

Le Maire adjoint
Véronique HAMMACHE

Reçu en Préfecture le : 22/11/2013

Publié le 25/11/2013

Certifié exécutoire le : 25/11/2013

Le Maire Adjoint
Véronique HAMMACHE